

Les infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés au Canada

Renforcer la main-d'œuvre infirmière en santé mentale



FCSII

LA FÉDÉRATION
CANADIENNE
DES SYNDICATS
D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS

Septembre 2026



Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers

À PROPOS DE LA FCSII

La FCSII est la plus grande organisation infirmière au Canada. Elle représente infirmières et infirmiers syndiqués de première ligne de tous les secteurs de soins — soins à domicile, SLD, soins communautaires et actifs — ainsi que les étudiantes et étudiants en sciences infirmières. Elle se porte à la défense d'enjeux prioritaires afin de consolider les soins de santé publics partout au pays. Nous luttons avec acharnement pour la santé et la sécurité de nos membres et des patients d'un océan à l'autre à l'autre. Joignez-vous à nous et prenons la parole pour revendiquer un meilleur système de soins de santé et de meilleurs milieux de travail pour tous les infirmiers et les infirmières.

RECONNAISSANCE DES TERRES

D'un océan à l'autre, nous reconnaissons le territoire ancestral et non cédé de tous les peuples des Inuits, Métis et Premières Nations qui appellent ces terres leur chez-soi. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers est située sur le territoire traditionnel non cédé du peuple Algonquin Anishinaabeg. En tant que colonisateurs et visiteurs, nous estimons qu'il importe de reconnaître l'importance de ces terres que nous appelons notre chez-soi. Nous le faisons pour réaffirmer notre engagement et notre responsabilité à améliorer les relations entre les nations, à travailler à la guérison des plaies du colonialisme, et à améliorer notre propre compréhension des peuples autochtones locaux et de leurs cultures.

PUBLIÉ PAR :

Fédération canadienne des syndicats
d'infirmières et infirmiers
2841, promenade Riverside
Ottawa (ON) K1V 8X7
613-526-4661 | www.fcsii.ca

ÉQUIPE DE PROJET DE LA FCSII

Coordonnatrice de recherche :

Christina Patterson

Conception et mise en page :

Holly Drew

Soutien du projet :

Tyler Levitan, Emily Watkins,
Oxana Genina et Michael Perry (IPA,
président de la section locale 183 d'IIUA)

TRADUCTION

Jocelyne Demers-Owoka

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA FCSII



PSAC · North
Public Service Alliance of Canada



© 2026 FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation de l'éditeur.



Table des matières

- 2 Sommaire
- 3 Contexte
- 4 Une profession bien établie et encadrée
par des normes nationales
- 5 Renforcer la main-d'œuvre en santé mentale
au Canada
- 6 Un intérêt croissant à l'échelle nationale
- 6 Possibilités d'expansion
- 7 Résultats du Sondage national du personnel
infirmier de la FCSII
- 8 Orientations stratégiques et principales
recommandations de la FCSII
- 11 Il est temps d'agir
- 12 Références



Sommaire

La demande de services de santé mentale et de traitement des dépendances atteint des niveaux sans précédent au Canada, tandis que d'importantes pénuries de main-d'œuvre persistent. Les gouvernements cherchent donc des solutions novatrices pour renforcer la main-d'œuvre infirmière. Dans ce contexte, les infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés (IPA) constituent une profession établie et hautement spécialisée, actuellement réglementée dans sept provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que dans les trois territoires.

Les IPA prodiguent des soins holistiques et centrés sur la personne, qui tiennent compte de la santé mentale, physique, émotionnelle et développementale, dans des milieux variés — soins aigus, santé mentale communautaire, traitement des dépendances, soins de longue durée, milieu correctionnel, urgences et services de proximité — offrant des soins spécialisés aux personnes présentant des besoins complexes en santé mentale.

Même si les provinces de l'Ouest canadien réglementent les IPA depuis des décennies, des progrès restent à faire pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, élargir les parcours de formation et favoriser la reconnaissance législative dans les provinces où les soins infirmiers psychiatriques ne sont pas encore reconnus comme une profession distincte et réglementée. Les récentes avancées législatives en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador témoignent d'un mouvement croissant, à l'échelle nationale, en faveur d'une reconnaissance élargie des soins infirmiers psychiatriques. En effet, ces provinces ont adopté une législation qui reconnaît et protège les IPA, ce qui marque une avancée importante au-delà de l'Ouest canadien et ouvre la voie à de nouvelles avancées sur le plan réglementaire.



Pour la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (FCSII), une meilleure reconnaissance des IPA partout au Canada permettrait d'améliorer l'accès aux soins spécialisés en santé mentale, de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et de mieux répondre à l'évolution des besoins de la population canadienne.

Contexte

Les IPA exercent une profession infirmière distincte et réglementée, fondée sur une formation spécialisée en soins infirmiers psychiatriques et en santé mentale. Tout en partageant de nombreuses compétences fondamentales avec les infirmières et infirmiers autorisés, les IPA reçoivent une formation qui met davantage l'accent sur les relations thérapeutiques, la santé mentale et les dépendances, les interventions psychosociales, les soins tenant compte des traumatismes et la pratique axée sur le rétablissement. Cette formation porte également une attention particulière aux liens complexes entre la santé physique et la santé mentale.

En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, les organismes de réglementation s'entendent pour définir les soins infirmiers psychiatriques comme une pratique holistique axée sur la promotion, le rétablissement et le maintien de la santé mentale. Cette approche tient compte de l'influence des facteurs physiques, émotionnels, développementaux et sociaux sur la santé et le rétablissement.



Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, près de 7 000 IPA ont l'autorisation d'exercer au Canada, dont environ 5 900 qui prodiguent des soins directs aux patients. La plupart travaillent à temps plein dans les hôpitaux, les services communautaires de santé mentale, les programmes de traitement des dépendances, les établissements de soins de longue durée, les milieux correctionnels et les cabinets privés.

Si plusieurs provinces canadiennes reconnaissent et réglementent les IPA, la situation demeure inégale d'un bout à l'autre du pays. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Québec n'offrent toujours pas de reconnaissance équivalente, ce qui limite la mobilité des IPA d'expérience, malgré l'existence de normes nationales en matière de compétences et d'examen.

Une profession bien établie et encadrée par des normes nationales

Les soins infirmiers psychiatriques au Canada se distinguent notamment par la grande cohérence des pratiques déjà en place dans les provinces de l'Ouest. Le tableau suivant présente les programmes de formation actuellement offerts.

Province	Établissement	Diplôme
Manitoba	Université de Brandon	Bachelor of Science in Psychiatric Nursing (BScPN) Ce programme est également proposé à Winnipeg dans le cadre d'un partenariat entre l'Université de Brandon et l'Université de Winnipeg. C'est toutefois l'Université de Brandon qui délivre le diplôme.
	Université de Brandon	Masters of Psychiatric Nursing (proposé depuis 2011)
Colombie-Britannique	Douglas College	Bachelor of Science in Psychiatric Nursing
	Université polytechnique Kwantlen	Bachelor of Psychiatric Nursing
	Sternberg College	Regional Diploma in Psychiatric Nursing
Alberta	Université MacEwan	Bachelor of Psychiatric Nursing (programme de 4 ans ou diplôme de 2,5 ans)
Saskatchewan	Saskatchewan Polytechnic	Bachelor of Psychiatric Nursing (suspendu pour l'année scolaire 2026-2027)
	Saskatchewan Polytechnic	Psychiatric Nursing Diploma

Les IPA suivent des programmes postsecondaires agréés en soins infirmiers psychiatriques qui leur permettent d'acquérir des compétences spécialisées en évaluation de la santé mentale, en animation de groupes thérapeutiques, en intervention de crise, en traitement des dépendances, en soins axés sur le rétablissement et en interventions psychothérapeutiques – dans les limites de leur champ d'exercice prévu par la loi. Ces compétences témoignent du rôle particulier des IPA dans la prestation de soins de santé mentale complets et fondés sur des données probantes dans une grande variété de milieux cliniques.

Les personnes qui mènent à bien ces programmes agréés doivent réussir l'examen Registered Psychiatric Nurses of Canada Examination et satisfaire aux exigences réglementaires de leur province avant de pouvoir exercer. Cette offre de formation



a permis de constituer une main-d'œuvre infirmière psychiatrique bien établie dans l'Ouest canadien. Toutefois, l'absence de programmes comparables ailleurs au pays, notamment dans les provinces qui réglementent désormais les IPA, comme la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, continue de freiner la mobilité de la main-d'œuvre et l'élargissement de l'accès à des soins infirmiers spécialisés en santé mentale.

Chaque province de l'Ouest possède son propre organisme de réglementation, mais les exigences en matière de formation et de compétences, les normes professionnelles et les champs d'exercice sont généralement harmonisés. Les IPA exercent de façon autonome dans les limites du champ d'exercice prévu par la loi, tout en collaborant étroitement avec les médecins, les infirmières et infirmiers praticiens et les autres professionnels de la santé.

Plusieurs provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba, ont également créé des parcours de pratique avancée permettant aux IPA qui possèdent la formation et l'expérience requises, et qui ont obtenu l'autorisation réglementaire nécessaire, de prescrire des médicaments et de demander des examens diagnostiques. Ces mesures illustrent l'évolution de la profession pour mieux répondre aux besoins du système de santé.

Renforcer la main-d'œuvre en santé mentale au Canada

La santé mentale occupe une place de plus en plus importante parmi les priorités en matière de santé au Canada. Avec la hausse de la demande de services, il devient d'autant plus nécessaire de pouvoir compter sur du personnel spécialisé en santé mentale capable d'offrir des soins complets et axés sur le rétablissement.

Les IPA possèdent une expertise spécialisée qui complète celle des autres membres du personnel infirmier.

Dans l'Ouest canadien, les IPA font pleinement partie de la main-d'œuvre infirmière. Leur représentation est assurée par des syndicats infirmiers bien établis, et les mêmes conventions collectives que celles des infirmières et infirmiers autorisés s'appliquent souvent à leur travail. Les IPA exercent notamment dans les hôpitaux, les établissements correctionnels et les milieux de soins primaires.

Les soins infirmiers psychiatriques ne constituent donc pas un domaine émergent mais une discipline bien établie, encadrée depuis des décennies par une réglementation rigoureuse et dont la contribution au système de santé canadien est bien reconnue.

Un intérêt croissant à l'échelle nationale

Les récentes avancées témoignent d'un intérêt grandissant pour les soins infirmiers psychiatriques au-delà de l'Ouest canadien.

Certaines provinces de l'Atlantique, notamment la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, ont adopté des mesures législatives visant à reconnaître et à protéger les IPA. En Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, les IPA relèvent d'un organisme de réglementation distinct, contrairement à la Colombie-Britannique et aux provinces de l'Atlantique, où leur réglementation est assurée par le même ordre que celle des autres membres du personnel infirmier réglementé. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick poursuivent leurs démarches en vue d'une reconnaissance législative. Le Québec se distingue toutefois par les progrès limités réalisés à ce jour vers la

reconnaissance des IPA comme profession distincte et réglementée.

Ces changements offrent également aux gouvernements l'occasion d'adopter une vision à plus long terme, tant pour la reconnaissance des soins infirmiers psychiatriques comme profession réglementée que pour l'élargissement des possibilités de formation nécessaires afin de répondre aux besoins futurs de la main-d'œuvre.

Parallèlement, les gouvernements partout au pays reconnaissent la nécessité d'améliorer l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances. Une meilleure reconnaissance des soins infirmiers psychiatriques et un soutien accru à leur égard s'inscrivent pleinement dans ces objectifs de planification de la main-d'œuvre.

Possibilités d'expansion

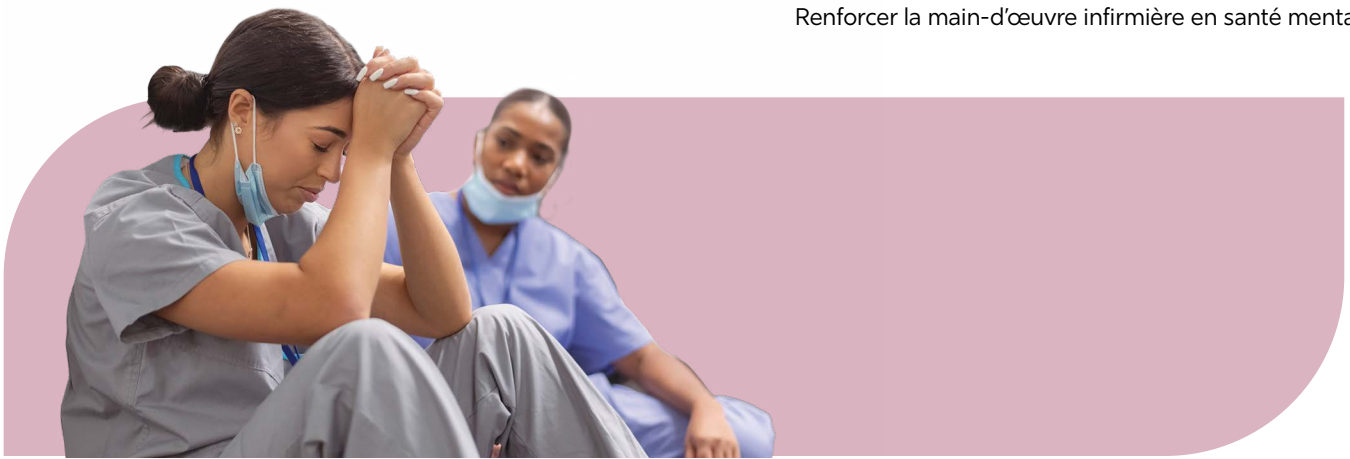
Les modèles déjà bien établis dans l'Ouest canadien offrent plusieurs pistes pour les gouvernements, les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement, les employeurs et les organisations infirmières.

Une reconnaissance législative accrue des IPA faciliterait la mobilité entre les provinces et réduirait les obstacles auxquels se heurte le personnel infirmier d'expérience.

Soutenir la création et le développement de programmes de formation en soins infirmiers psychiatriques contribuerait à renforcer la main-d'œuvre en santé mentale au Canada et offrirait davantage de possibilités aux personnes souhaitant se spécialiser dans ce domaine.

Une collaboration étroite entre les organismes de réglementation, les associations professionnelles, les syndicats, les établissements d'enseignement et les gouvernements pourrait aussi contribuer à mieux harmoniser les approches réglementaires, les parcours de formation et la planification de la main-d'œuvre partout au Canada.





Résultats du Sondage national du personnel infirmier de la FCSII

Les résultats du Sondage national du personnel infirmier de la FCSII montrent que la violence en milieu de travail et les pressions liées à la charge de travail touchent particulièrement les IPA, comparativement à l'ensemble du personnel infirmier. Les écarts statistiquement significatifs sont les suivants :



96,9 % des IPA ont subi de la violence verbale au cours de la dernière année, contre 92,1 % de l'ensemble des personnes ayant répondu au sondage.



73,5 % des IPA ont subi de la violence physique au cours de la dernière année, contre 61,3 % de l'ensemble des personnes ayant répondu au sondage.



52,5 % des IPA ont subi du harcèlement sexuel au cours de la dernière année, contre 39,1 % de l'ensemble des personnes ayant répondu au sondage.



25,8 % des IPA ont subi du harcèlement en ligne au cours de la dernière année, contre 13,2 % de l'ensemble des personnes ayant répondu au sondage.



54,7 % des IPA ont déclaré avoir pris un congé de maladie faute d'avoir pu obtenir un congé annuel ou un autre type de congé, contre 32,3 % de l'ensemble des personnes ayant répondu au sondage.

Ces résultats illustrent les conditions de travail particulièrement exigeantes dans lesquelles exercent de nombreux IPA et montrent l'importance de mieux soutenir cette main-d'œuvre spécialisée.

Orientations stratégiques et principales recommandations de la FCSII

Les recommandations qui suivent s'inscrivent dans les orientations stratégiques adoptées lors du congrès biennal de la FCSII. En 2025, les déléguées et délégués ont adopté des résolutions visant à :

-  Faire progresser la reconnaissance des IPA partout au Canada, en collaboration avec les organisations infirmières, les organismes de réglementation et les gouvernements;
-  Examiner et développer les possibilités de formation en soins infirmiers psychiatriques partout au pays afin de renforcer la main-d'œuvre infirmière en santé mentale.

La FCSII entend collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes afin de faire progresser les recommandations suivantes.



Recommandation n° 1

Faire progresser la reconnaissance des IPA partout au Canada

En s'appuyant sur l'expérience des provinces de l'Ouest et sur les récentes avancées observées dans les provinces de l'Atlantique, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement, les employeurs et les organisations infirmières peuvent contribuer à renforcer la main-d'œuvre infirmière psychiatrique au Canada par les mesures suivantes :

-  **Favoriser la reconnaissance des IPA partout au Canada**
Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient collaborer avec les syndicats infirmiers, les organismes de réglementation, les employeurs et les autres parties prenantes du secteur infirmier afin d'intégrer les IPA à la législation provinciale et territoriale régissant les professions de la santé. Une reconnaissance législative accrue réduirait les obstacles à l'emploi, faciliterait la mobilité entre les provinces et améliorerait l'accès à des soins infirmiers spécialisés en santé mentale.



Tirer parti des nouveaux modèles réglementaires

Les gouvernements et les organismes de réglementation devraient continuer de suivre et d'évaluer les changements récents en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador afin de déterminer quelles approches législatives et réglementaires pourraient servir de modèles ailleurs au pays, notamment dans le cadre d'études de faisabilité.



Favoriser l'harmonisation des normes d'accès à la profession

Les gouvernements, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement devraient collaborer afin d'assurer une plus grande cohérence, partout au Canada, en matière de formation, d'inscription et d'exigences de compétence pour les IPA. Cette démarche devrait notamment préserver la reconnaissance du Registered Psychiatric Nurses of Canada Examination comme norme commune d'accès à la profession.



Recommandation n° 2

Élargir la formation en soins infirmiers psychiatriques partout au Canada



Évaluer les possibilités de développement des programmes

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, en collaboration avec les établissements postsecondaires, les organismes de réglementation, les employeurs, les syndicats infirmiers et les organisations professionnelles, devraient évaluer les possibilités de créer et d'élargir des programmes de formation en soins infirmiers psychiatriques dans les provinces et territoires qui n'en offrent pas encore. Le développement de ces parcours de formation contribuerait à renforcer la main-d'œuvre infirmière spécialisée en santé mentale au Canada et à améliorer l'accès aux soins.



Lever les obstacles au développement durable des programmes

Les gouvernements et les établissements d'enseignement devraient travailler de concert pour surmonter les principaux obstacles au développement des programmes, notamment le recrutement du corps professoral, la disponibilité des stages cliniques, le financement, les exigences liées à la formation bilingue et les processus d'approbation réglementaire.



Renforcer la planification de la main-d'œuvre à l'échelle nationale

Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient soutenir les initiatives de planification et de recherche visant à mieux cerner les besoins actuels et futurs en IPA et à orienter les décisions concernant la capacité de formation, la réglementation et la répartition de la main-d'œuvre partout au pays.

Recommandation n° 3

Renforcer le soutien offert aux IPA en milieu de travail

Selon les résultats du Sondage national du personnel infirmier de la FCSII, les cas de violence verbale et physique ainsi que de harcèlement sexuel et en ligne sont plus fréquents chez les IPA que dans les autres catégories de personnel infirmier. Les IPA déclarent aussi plus souvent devoir prendre un congé de maladie lorsqu'il leur est impossible d'obtenir un congé annuel ou un autre type de congé.

Ces résultats montrent qu'il faut mieux sensibiliser les gestionnaires et les autorités sanitaires aux enjeux de santé et de sécurité auxquels font face les IPA au travail. Comme tous les membres du personnel de la santé, les IPA devraient pouvoir exercer leurs fonctions sans subir de violence ni de harcèlement et avoir accès aux congés prévus par leur convention collective.

Parmi les mesures qui permettraient d'améliorer la situation figurent notamment :

- Assurer des niveaux de dotation sécuritaires, notamment au moyen de ratios minimums infirmières-patients;
- Offrir une formation obligatoire en prévention de la violence et en désescalade aux IPA ainsi qu'au personnel de sécurité désigné dans les milieux de soins;
- Veiller à l'application rigoureuse, dans chaque milieu de travail, d'une politique et d'un programme de prévention de la violence afin que les employeurs prennent toutes les mesures possibles pour protéger le personnel infirmier.





Il est temps d'agir

Le système de santé mentale au Canada évolue, et la main-d'œuvre infirmière doit évoluer au même rythme.



Les IPA exercent une profession bien établie et hautement qualifiée, encadrée depuis des décennies par une réglementation rigoureuse et soutenue par une formation normalisée ainsi qu'une expertise spécialisée en santé mentale et en traitement des dépendances. Les récentes avancées dans les provinces de l'Atlantique témoignent d'un mouvement croissant en faveur d'une meilleure reconnaissance des soins infirmiers psychiatriques et ouvrent la voie à une main-d'œuvre en santé mentale mieux coordonnée à l'échelle du pays.

En renforçant la reconnaissance législative des IPA, en développant les possibilités de formation et en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre, les gouvernements peuvent s'inspirer des modèles qui ont fait leurs preuves dans l'Ouest canadien et améliorer l'accès à des services spécialisés en santé mentale partout au pays.



Il faut désormais reconnaître pleinement la contribution des IPA au système de santé canadien et mettre leur expertise à profit là où les besoins sont les plus grands.

Références

British Columbia College of Nurses and Midwives. (2025). *Entry-level competencies for registered psychiatric nurses*. https://www.bccnm.ca/Documents/competencies_requisite_skills/RPN_entry_level_competencies.pdf

Institut canadien d'information sur la santé. (2025). *Infirmières psychiatriques autorisées*. <https://www.cihi.ca/fr/infirmieres-psychiatriques-autorisees>

Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers. (2026). *CFNU National Nurses Survey*. Source : https://nursesunions.ca/wp-content/uploads/2026/04/CFNU-National-Nurses-Survey-2026_Final.pdf

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. (s. d.). *Psychiatric nurse*. <https://cno.org/standards-learning/practice-support/practice-support-faqs/psychiatric-nurse>

College of Registered Psychiatric Nurses of Saskatchewan. (s. d.). *About registered psychiatric nurses*. <https://crpns.ca/public/about-rpns/>

Maritime-wide Registered Psychiatric Nurse Feasibility Study Steering Committee. (2024). *Registered psychiatric nurses in New Brunswick, Nova Scotia, and Prince Edward Island: A feasibility study*. <https://static1.squarespace.com/static/665dd49260a4ca14a92ba9ee/t/6668ac920fa29b602334fa6c/1718135960129/rpn-maritime-feasibility-study-report.pdf>

Newfoundland and Labrador College of Nurses. (s. d.). *Registered Psychiatric Nurse Applicants*. <https://nlcn.ca/apply/rpn-applicants/>

Nouvelle-Écosse. (2025). Amendments Create New Nursing Designation. <https://news.novascotia.ca/en/2025/12/01/amendments-create-new-nursing-designation>

Prince Edward Island College of Nursing and Midwifery. (s. d.). *For RPNs*. <https://peicnm.ca/professional-practice/for-rpns/>

Île-du-Prince-Édouard. (2026). Regulated Health Professions Act Registered Nurses and Registered Nurses Regulation. https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/legislation/r1O-1-9-registered_nurses_and_registered_psychiatric_nurses_regulations.pdf

Registered Psychiatric Nurse Regulators of Canada. (s. d.). <https://www.rpnrc.ca/>



Septembre 2026

Les infirmières et infirmiers psychiatriques
autorisés au Canada

Renforcer la main-d'œuvre infirmière en santé mentale



Balayez le code QR pour lire
le livre blanc en anglais.

Scan the QR code to read
the white paper in English.



LA FÉDÉRATION
CANADIENNE
DES SYNDICATS
D'INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS